



## CIAS PAYS TARUSATE

### Délibérations du Conseil d'Administration du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

**Date de la convocation** : mercredi 06 mars 2024

**Présents :**

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Véronique DULAU, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Annick SOUBIROU

**Absents :**

Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Jean-Pierre POUSSARD

**Pouvoirs :**

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Annick SOUBIROU, Muriel BERGES a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique DULAU, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Patricia LOUBERE

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
<b>Présents</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>7</b>
<b>Votants</b>	<b>24</b>

**N° 20240311-003**

**CIAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

Madame La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration l'exécution du budget 2023 du CIAS du Pays Tarusate. Le Compte Administratif se solde comme suit :



SECTION FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 521 835,69 €
Recettes réalisées	1 890 423,67 €
<b>Résultat de l'exercice = excédent</b>	<b>368 587,98 €</b>
Excédent reporté	39 840,67 €
<b>Résultat cumulé après affectation résultat = excédent</b>	<b>408 428,65 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	304 656,42 €
Recettes réalisées	398 675,39 €
<b>Résultat de l'exercice = excédent</b>	<b>94 018,97 €</b>
<b>Résultat cumulé après affectation résultat = excédent</b>	<b>94 018,97 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL EXCENDAIRE</b>	<b>502 447,62</b>

Le résultat global de l'exercice est excédentaire et s'élève à 502 447.62 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1**

**A APPROUVER** le compte administratif 2023 du CIAS du Pays Tarusate

**ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 3**

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 18 MARS 2024

La Vice-Présidente du CIAS

Patricia LOUBERE



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.